

Image not found or type unknown



Successioin simple suite au décès de mon père

Par **did2b**, le **14/03/2013** à **21:04**

bonsoir, rnje viens de perdre mon père et je ne sais comment faire pour la succession, on m'a dit que je pouvais faire une succession simple. rnil n avait aucun bien immobilier ses seuls biens étaient un compte en banque et des économie placées dans celle-ci. rnque dois je faire. rnmerci pour la réponse.